

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE
Séance du 05 juin 2026

Délibération N°30

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	14
Présents:	10

L'an deux mil vingt-six, le 05 du mois de juin à 09 Heures 00,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	3
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13
Vote contre:	0

Date de convocation du Conseil Municipal 29/05/2026

Présents : M CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme – GONFRERE Cyril – PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - - Mme BURIONI Johanna

Absents avec procuration : MERCADIER PETIT Sylvie - BARRES Claire - REY Alexandra M BELLAVIA Ignazio

Absent non excusé :

Secrétaire : MME BURIONI Johanna

OBJET : Délibération sur la révision des conditions d'assurances et l'avenant d'ajustement contractuel de la SMACL pour 2027

M. le Maire expose que suite au courrier reçu de la part de l'assurance de la commune (SMACL) concernant le contrat dommages aux biens N°C2024-17463 il est demandé la révision des conditions d'assurance afin de rééquilibrer les cotisations perçues et les sinistres à indemniser.

Ainsi, il est proposé un avenant d'ajustement contractuel qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2027 portant la cotisation annuelle à 7 597,30 € HT hors indexation contractuelle et à périmètre de risques identiques à celui assuré au 20 avril 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'ADOPTER l'avenant au contrat

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 05 juin 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

